

ment du vicaire apostolique et a pour cela donné ordre au cardinal soussigné de transmettre en Son Nom les instructions convenables à la Sacrée Congrégation de la Propagande pour le rappel immédiat de Mgr Laurent du Grand-Duché... »¹⁾

La deuxième note adressée au comte de Liedekerke, le 12 avril, réaffirme que le pape a voulu « enlever tout artificieux prétexte aux esprits turbulents. »²⁾

Ces documents pontificaux ne laissent aucun doute sur les intentions de la Curie. Le pape qui n'a pas refusé à Guillaume II les concessions politiques qui lui ont été demandées n'entend pas charger la conscience du vicaire apostolique, le présente plutôt comme la victime d'ennemis puissants.

Sur ce fondement s'organise la résistance du clergé luxembourgeois et du « parti exalté » (comme le gouvernement aime à désigner les partisans de Laurent). L'exil du vicaire et son éventuel retour sont des thèmes ardemment débattus dans les mois qui suivront. L'attachement à la personne de Laurent revêt d'ailleurs deux aspects plus ou moins étroitement mêlés selon le milieu : l'un sentimental qui se manifeste surtout dans les couches populaires, l'autre plus précisément doctrinal où le chef diocésain personifie ces mêmes principes de liberté et d'indépendance religieuses qu'il a lui-même si âprement défendus. Il s'y ajoute qu'à l'heure de son départ Laurent s'autorisant d'un passage de la lettre de Fransoni, préfet de la Propagande, a fait entendre dans un dernier écrit que son éloignement pourrait n'être que temporaire et qu'il n'avait été rappelé qu'à raison de sa prétendue participation aux troubles du 16 mars. Le clergé relève cette affirmation quand il se réunit en synode, le 2 mai, pour délibérer sur la situation. La réunion arrive aux conclusions suivantes : 1° elle exige que les inculpations portées contre le vicaire apostolique fassent l'objet d'une enquête judiciaire et qu'il soit rappelé à ses fonctions si son innocence est reconnue ; 2° elle rejette la proposition tendant à rattacher le Luxembourg au diocèse de Trèves et se prononce pour l'érection d'un évêché national. Un troisième point a été débattu sans être admis dans la résolution finale : Laurent serait proposé comme premier évêque de Luxembourg.

Le gouvernement insiste sur les flottements qui se révèlent dans les rangs du clergé et prétend que l'unanimité morale n'a pas existé au sein du synode, une forte minorité ayant voté contre la troisième proposition.³⁾

¹⁾ AGL. Régime 1842-56. N° 113.

²⁾ *ibid.*

³⁾ Le cons. de gouv. au roi, 5 mai 1848. Cette information est commentée dans une déclaration insérée dans le *Lux. Wort* (probablement par Michelis). Le défaut d'unanimité est confirmé, mais expliqué par de simples raisons d'opportunité. « Die Aufwerfung der Frage sei jetzt nicht opportun und könne der Erfüllung der sonst ausgesprochenen Wünsche des Clerus Hindernisse in den Weg setzen. »